

# ÉLECTION PARTIELLE • DIMANCHE 11 NOVEMBRE 2012

## Arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles District de Rivière-des-Prairies

### AVIS PUBLIC

aux propriétaires uniques d'un immeuble, aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise,  
aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise  
relativement à l'élection partielle du 11 novembre 2012

**AVIS** est donné aux propriétaires uniques d'un immeuble et aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personnes domiciliées, qu'ils doivent remplir les conditions ci-dessous pour être inscrits sur la liste électorale du district :

1. avoir 18 ans ou plus le **11 novembre 2012**;
2. au **25 septembre 2012**, être une personne physique, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle ni déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse;
3. au **25 septembre 2011**, être propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire du district;
4. avoir transmis au président d'élection, à l'adresse ci-dessous indiquée, une demande d'inscription à la liste électorale, qui doit être reçue **au plus tard le 7 octobre 2012 à 16 h 30**.

**AVIS** est également donné aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personnes domiciliées, comme propriétaires uniques d'un immeuble ou comme occupants uniques d'un établissement d'entreprise, qu'ils doivent remplir les conditions ci-dessous pour être inscrits sur la liste électorale du district :

1. avoir 18 ans ou plus le **11 novembre 2012**;
2. au **25 septembre 2012**, être une personne physique, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle ni déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse;
3. au **25 septembre 2011**, être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire du district;

4. avoir été désigné au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui ont la qualité d'électeur au **25 septembre 2012**;
5. avoir transmis cette procuration au président d'élection, à l'adresse ci-dessous indiquée, qui doit être reçue **au plus tard le 7 octobre 2012 à 16 h 30**.

**PRENEZ NOTE** que la demande d'inscription ou la procuration transmise **après le 7 octobre 2012 à 16 h 30, mais au plus tard le 22 octobre 2012 à 17 h 30**, dernier jour pour présenter une demande devant la commission de révision, sera considérée comme une demande de modification à la liste électorale et, par conséquent, sera transmise à la commission de révision.

Vous pouvez vous procurer un formulaire d'inscription ou de procuration au Bureau du président d'élection ou sur le site Internet à l'adresse ci-dessous indiquée. Les demandes d'inscription et les procurations prennent effet lors de leur réception et demeurent valides tant qu'elles ne sont pas retirées ou remplacées.

Pour toute autre information, veuillez communiquer au Bureau du président d'élection.

Ville de Montréal  
2060, rue Dickson, 3<sup>e</sup> étage  
Montréal QC H1N 2H8

**Montréal,  
le 25 septembre 2012**

**Yves Saindon, avocat  
Président d'élection**

**514 872-VOTE (8683)**  
**ville.montreal.qc.ca/election**